

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL149-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141215-DEL149-14-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. Yann BOUCLIER (Pouvoir à Chloé ROULAND en date du 15/12/14)
M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)
M^{me} Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 15/12/14)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M. Daniel FINAZZO

M^{ME} GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité
social du personnel de la ville de Gières.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville,
les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des
aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel,
verse chaque année une subvention qui représente plus de la moitié de son budget.

En raison de la mise en place de la participation employeur au volet prévoyance de la protection sociale depuis 2013, la subvention est fixée à 0,42 % de la masse salariale (Ville et CCAS).

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2015 au comité social du personnel,
- de dire que les crédits sont ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de la ville 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI